



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
30 JANVIER 2026
Délibération n° 2026/03

Date de la convocation : 23/01/2026
Membres en exercice : 11

Membres présents : 7
Représenté : 2

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Pierre PADULAZZI, Vice-Présidente.

Etaient présents : Marie-Pierre PADULAZZI, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX, Christiane HONORÉ, Marie-Paule BONHOMME.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Claude HAMEL procuration à Brigitte MOREL, Odile BREANT procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Sylvie LAROCHE, Paulette PICARD.

Secrétaire de séance : Brigitte MOREL

OBJET : Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein du CCAS d'ISNEAUVILLE

VU - la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU - le Décret n° 2005-324 du 07 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU - Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2 ;

Considérant que le CCAS d'ISNEAUVILLE souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant qu'après une consultation dans le cadre du code de la commande publique, l'entreprise DEMATIS a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que Madame la Présidente signe le contrat d'adhésion aux services de DEMATIS pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- autorise Madame la Présidente à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne son accord pour que Madame la Présidente signe le contrat d'adhésion aux services de DEMATIS pour le module d'archivage en ligne ;

- donne son accord pour que Madame la Présidente signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Seine-Maritime, représentant l'Etat à cet effet ;
- donne son accord pour que Madame la Présidente signe le contrat de souscription entre le CCAS d'ISNEAUVILLE et DEMATIS avec certificat électronique EIDAS/RGS.

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Brigitte MOREL



Transmis Préfecture : 18/02/2026
Affichage : 18/02/2026

Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,

Marie-Pierre PADULAZZI

